



## LOI MACRON : LE DROIT DU TRAVAIL MIS A MAL !

**Le projet Macron est un vrai recul social pour tous les travailleurs. Manifestons avec les salariés du privé le 26 janvier.**



Ouvert 7j/7, 6h-24h ! Voilà ce que pourront afficher les commerces l'an prochain. Macron propose de passer de 5 à 12 ouvertures dominicales par an, et le travail serait compté de nuit à partir de minuit au lieu de 21h00 dans les « zones touristiques ».

Tout serait basé sur le volontariat, l'arme fatale pour Macron. Les salariés seraient « partants » pour travailler le dimanche. Mais le volontariat dans le secteur privé n'existe

pas ! L'ex présidente du MEDEF n'a d'ailleurs pu trouver mieux que « soumission volontaire ».

Le projet Macron cherche à inscrire l'égalité salarié-patron dans la loi, un principe fumeux servant à court-circuiter le code du travail pour permettre au patronat d'exploiter plus encore ses employés. L'économiste n'est pas devenu gentil avec les travailleurs, il a compris que pour chaque décision, le patron n'aura plus qu'à obtenir l'accord du salarié et aucun juge, prud'homme ou non, ne pourra le remettre en cause. **Travailler la nuit, 12h par jour, 60h par semaine sans compensation salariale vont devenir possible ! Et que pourra répondre un salarié qui craint, à raison, de perdre son emploi ?**

Reste l'inspection du travail ! Là aussi la loi Macron a tout prévu... pour le MEDEF. Après avoir supprimé 10% des postes d'inspecteurs, le gouvernement fait en sorte que les employeurs ne craignent plus rien. Les amendes pénales seront remplacées par des amendes administratives qui auront toutes les chances de ne pas être appliquées par le directeur régional bien plus proche socialement des patrons que de l'employé et qui sera le seul habilité à sanctionner. **Tout est en place pour que, suite aux inspections, les petits arrangements entre amis remplacent les sanctions .**

Les prud'hommes, derniers recours pour les salariés subissent eux aussi un sacré toilettage. **Au prétexte de raccourcir les délais de jugement, la loi Macron offre une place de plus en plus importante aux juges professionnels, au détriment des élus accusés par le gouvernement et le MEDEF d'être trop favorables aux salariés.**

**ROUEN**  
10H30 préfecture  
**LE HAVRE**  
11H00 sous préfecture  
**DIEPPE**  
10h30 place Louis Vitet

### 25 000 €

C'est le montant de la prime de fin d'année accordée à la Rectrice par le Ministère. La fermeture des CIO valait bien une récompense !

### Et pour nous ?

### Le salaire au mérite dès la prochaine rentrée!

L'article 3 du décret 2014-940 donne le droit au chef d'établissement de proposer au CA l'attribution d'une prime allant de 300 à 3750 €. La porte est grande ouverte pour que les chefs d'établissement favorisent les personnels qui leur sont proches avec de nouvelles « missions » fourre-tout telles que « référent culture ». **Les salaires doivent tous être augmentés de 400 € par mois pour rattraper les 15% de perte de pouvoir d'achat. C'est un droit pour tous les personnels !**

### Grève au lycée Buisson – Elbeuf

Les collègues du lycée ont été en grève le lundi 19 janvier et le jeudi 22 janvier pour réclamer le maintien du poste de chef des travaux.